



## PROCÉDURE D'ADMISSION

### **Inclusion collective ou individuelle dans des établissements de l'Education nationale en partenariat avec l'INJS de Paris**

#### **Lycée d'Enseignement Général et Technologique Lycée Professionnel en inclusion (bac professionnel)**

1. Le dossier de demande d'admission au lycée, rempli par la famille et accompagné des documents demandés, est à déposer ou envoyer au **secrétariat des élèves**.

Il est indispensable, avant d'effectuer toute demande, que le jeune ait un **lieu de résidence en France métropolitaine**, qu'il soit **affilié à la Sécurité Sociale** (sur le numéro du représentant légal si l'élève est mineur) et qu'il soit **pris en charge par la MDPH** de son département de résidence.

2. Lorsque le dossier est complet, le jeune et sa famille sont convoqués pour un stage d'admission, afin de déterminer le projet individuel d'accompagnement qui pourra leur être proposé.

#### Déroulement du stage d'admission (à titre indicatif)

#### **Pour une entrée au Lycée d'enseignement Général et Technologique : 1 à 2 jours de stage en classe + 1/2 journée de rendez-vous avec les professionnels**

- Le jeune effectue un stage en classe au cours duquel il passe des évaluations d'enseignement général (Français, Mathématiques, Anglais).
- Le jeune et ses parents rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (rendez-vous avant, pendant ou après le stage, selon le planning envoyé).



En cas de **demande d'internat**, un stage obligatoire d'une nuit minimum est organisé.

1. A l'issue de ce stage, une **commission d'admission** se réunit pour examiner les avis de tous les professionnels et proposer la meilleure orientation possible.
2. Un courrier notifiant la décision de la commission (sous réserve d'acceptation du Rectorat de Paris) est envoyé à la famille, qui doit confirmer son choix.

**La notification de décision de l'INJS est sous réserve de l'accord du Rectorat de Paris (fin juin/début juillet).**



**Date limite dépôt de dossier : 20 mars 2020**

**Pour toute information complémentaire concernant les admissions**  
Secrétariat des élèves Mesdames **DUCROQUET / MERTER / NGUIMBIS**  
☎ 01.53.73.14.15 / 33 / 36 ✉ [secretel2@injs-paris.fr](mailto:secretel2@injs-paris.fr)

**Pour toute information concernant le dossier MDPH**  
Secrétariat médical Madame **CHENEVOT**  
☎ 01.53.73.14.44 ✉ [secretms@injs-paris.fr](mailto:secretms@injs-paris.fr)